



COMMUNE DE VERNOUILLET

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE NOTE EXPLICATIVE NON TECHNIQUE

**Désaffectation et déclassement
d'emprises du domaine public communal**

Rue Gabriel Puech – Rue des Frères Sadorge – Rue de l'Arche de la Borne – Impasse des Hêtres –
Chemin de Blainville

*Dossier d'enquête publique – mardi 22 septembre
2026 à 09h00 au mardi 06 octobre 2026 à 17h*

Sommaire

1. Objet de la note explicative	3
2. Contexte et origine de la procédure	3
3. Cadre administratif de la procédure.....	3
3.1. Désaffectation	3
3.2. Déclassement	3
3.3. Mise en enquête publique.....	3
4. Présentation générale des emprises.....	4
5. Présentation détaillée des six emprises	4
5.1. Emprise n° 1 – Rue Gabriel Puech – Corvées	5
5.2. Emprise n° 2 – Rue des Frères Sadorge	6
5.3. Emprise n° 3 – Rue de l’Arche de la Borne – Bois du Chapitre.....	8
5.4. Emprise n° 4 – Rue de l’Arche de la Borne – Bois du Chapitre.....	10
5.5. Emprise n° 5 – Impasse des Hêtres	12
5.6. Emprise n° 6 – Chemin de Blainville	14
6. Suites de la procédure	17
7. Pièces du dossier d’enquête publique	17

1. Objet de la note explicative

La présente note a pour objet de présenter au public le projet de désaffectation et de déclassement de six emprises actuellement identifiées comme relevant du domaine public communal sur la commune de Vernouillet.

Elle présente le contexte de la démarche, les caractéristiques des emprises concernées, les motifs exposés par la commune, leur destination envisagée et les principales étapes de la procédure administrative.

Elle constitue une pièce d'information du dossier d'enquête publique et doit être lue conjointement avec les plans et autres pièces administratives mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête de déclassement.

2. Contexte et origine de la procédure

Un inventaire du patrimoine de la collectivité a été réalisé en 2024. Selon la délibération du conseil municipale n° 2026-07-12 en date du 1er juillet 2026, cet inventaire a mis en évidence la désaffectation de fait de certains espaces inscrits au domaine public communal.

La commune indique également que plusieurs espaces verts communaux sans usage et représentant une charge d'entretien ont fait l'objet de manifestations d'intérêt de propriétaires pour en faire l'acquisition.

La délibération propose ainsi d'acter la désaffectation des espaces identifiés et d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal.

3. Cadre administratif de la procédure

3.1. Désaffectation

La désaffectation correspond, dans le cadre présenté par la délibération n° 2026-07-12, à la perte d'affectation des espaces concernés à l'usage direct du public ou à un service public. Les situations décrites diffèrent selon les emprises : absence d'usage d'un espace vert, espace paysager sans affectation, délaissé urbain, sente fermée ou espace en friche.

3.2. Déclassement

Le déclassement constitue l'étape administrative permettant la sortie du bien du domaine public lorsque les conditions requises sont réunies. Il convient de distinguer cette opération domaniale des éventuelles cessions ultérieures.

3.3. Mise en enquête publique

Conformément aux articles L.141-1 et suivants et R.141-1 et suivants du Code de la voirie routière, ainsi que l'article L.311-1 et les articles L.2141-1 à L.2141-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, la procédure de déclassement nécessite la mise en place d'une enquête publique d'une durée de quinze jours.

L'enquête permet au public de prendre connaissance du projet et de présenter ses observations dans les conditions fixées par l'arrêté d'ouverture.

La présente note explicative fait partie intégrante du dossier d'enquête.

4. Présentation générale des emprises

N°	Localisation	Consistance	Situation / motif	Destination envisagée
1	Rue Gabriel Puech – Corvées	AB375 : 457 m ² ; environ 250 m ² à déclasser	Espace vert sans usage public	Terrain d'agrément ; parking maintenu
2	Rue des Frères Sadorge	Environ 150 m ² ; bornage à faire	Espace paysager sans affectation	Terrain d'agrément
3	Rue de l'Arche de la Borne – Bois du Chapitre	Environ 215 m ² ; bornage à faire	Délaissé urbain à l'angle de deux rues	Terrain d'agrément
4	Rue de l'Arche de la Borne – Bois du Chapitre	Environ 350 m ² ; bornage à faire	Espace paysager sans usage	Terrain à bâtir
5	Impasse des Hêtres	Environ 110 m ²	Sente piétonne fermée	Terrain d'agrément en rattachement à une propriété riveraine
6	Chemin de Blainville	Environ 700 m ²	Sente sans affectation, en friche ; jouxte ZI0175	Terrain à bâtir

Les surfaces indiquées ci-avant sont donné à titre d'information. Une fois la procédure d'enquête publique aboutie, la collectivité engagera une procédure de bornage auprès d'un géomètre afin de déterminer les emprises exactes des parcelles déclassées et cédées s'il y a lieu.

5. Présentation détaillée des six emprises

5.1. Emprise n° 1 – Rue Gabriel Puech – Corvées

La parcelle AB375, d'une contenance de 457 m², dont environ 250 m² sont concernés par le projet de déclassement se situe rue Gabriel Puech dans le secteur des Corvées.

Absence d'usage de l'espace vert par le public dans le secteur pavillonnaire. La destination envisagée est une cession en terrain d'agrément. Le parking est maintenu dans le domaine public pour l'accueil des visiteurs et riverains.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
EURE ET LOIR
Commune :
VERNOUILLET

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/02/2025
(Réseau national de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

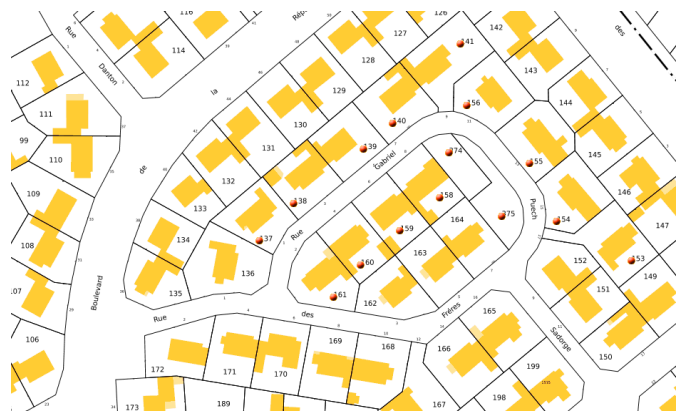
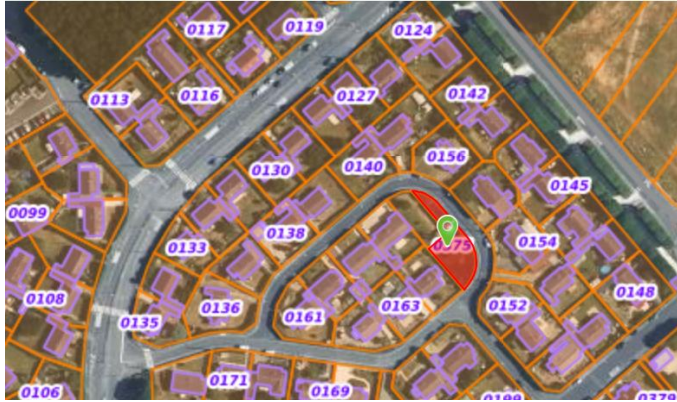
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Eure et Loir
5 Place de la République 28010
28010 CHARTRES cedex
tél. 0237 187083 - fax
sdif.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE



CONTENANCE

AB 0375

Contenance totale : 457m²

Contenance approximative de la partie cédée :
250m²

ETAT DES LIEUX

- Terrain d'agrément à usage public,
- Raccordements aux réseaux secs inexistants.
- Raccordement réseaux humides inexistants.

SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UBb

Servitude T7 aéronautique

5.2. Emprise n° 2 – Rue des Frères Sadorge

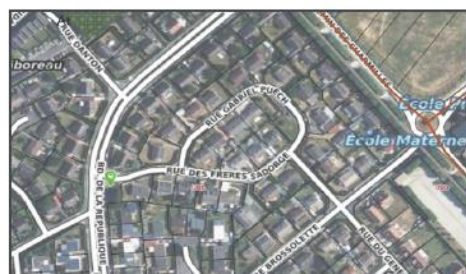
L'emprise est évaluée à environ 150 m². Il s'agit d'un espace paysager sans affectation à la suite du déplacement prochain du Point Relai. Le bornage reste à réaliser. La destination envisagée est une cession en terrain d'agrément.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
VERNOUILLET

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF EURE ET LOIR
5 Place de la République 28019
28019 CHARTRES cedex
tél. 0237187083 - fax
sdif.eure-et-loir@dgfip.finances.gouv.fr

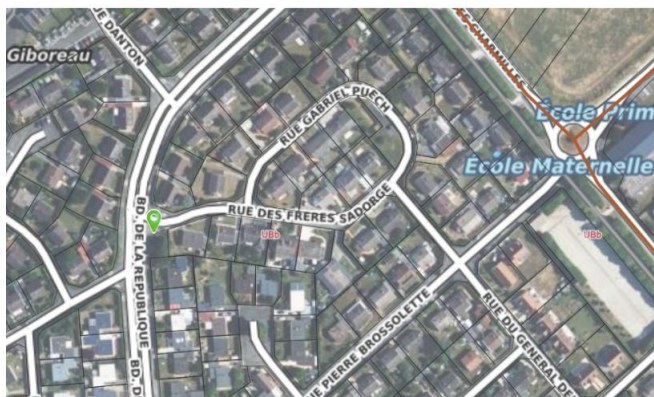
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE

FICHE PARCELLE SECTEUR AB 000 – Rue des frères Sadorge



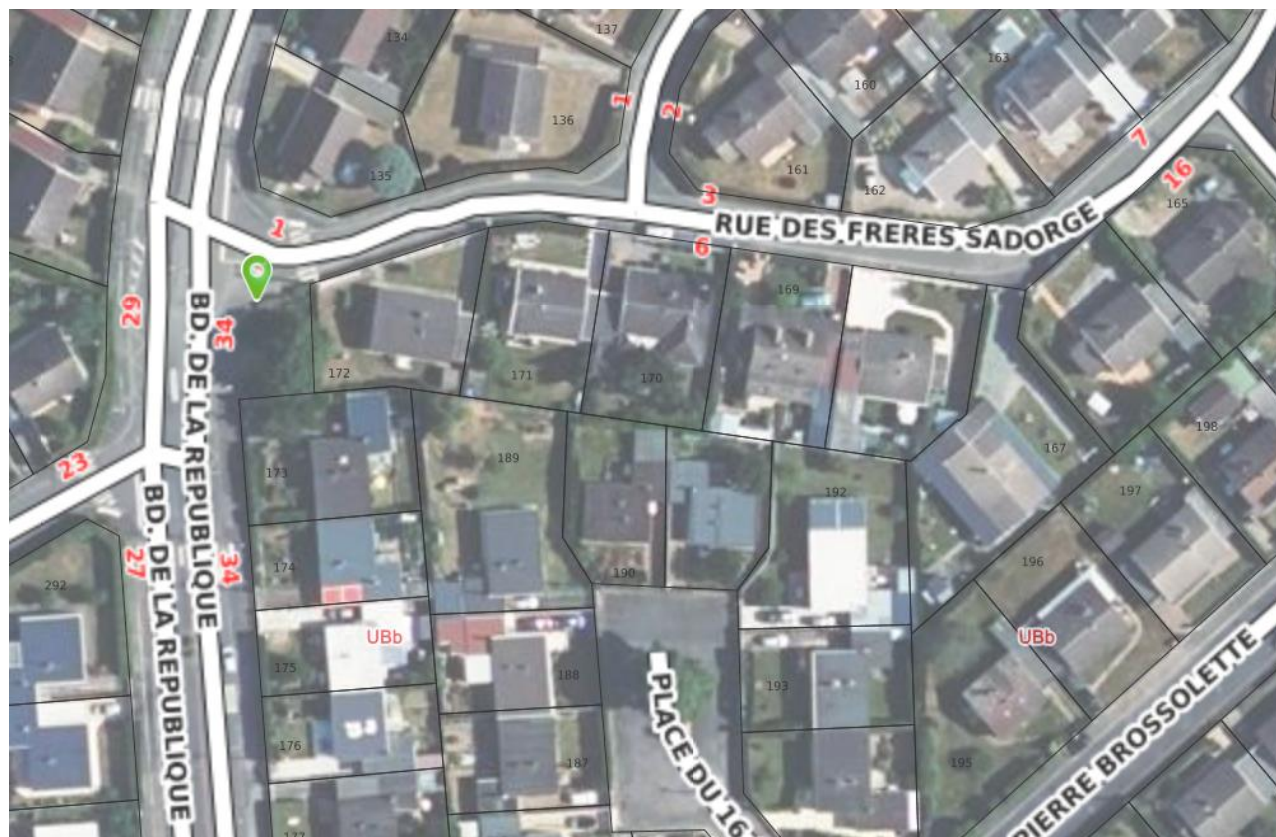
CONTENANCE

AB000 : parcellaire à créer

Contenance approximative de la partie
cédée : 150m²

ETAT DES LIEUX

- Espace paysager sans usage public,
- Raccordements aux réseaux secs inexistant.
- Raccordements réseaux humides inexistant.



SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UBb

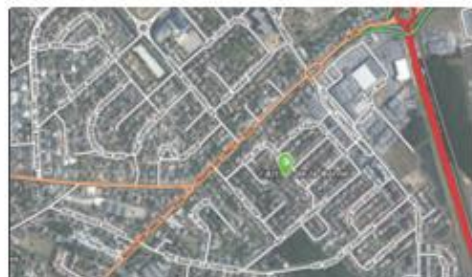
Servitude T7 aéronautique

5.3. Emprise n° 3 – Rue de l'Arche de la Borne – Bois du Chapitre

L'emprise est évaluée à environ 215 m². Elle est décrite comme un délaissé urbain entre deux rues. Le bornage reste à réaliser. La destination envisagée est une cession en terrain d'agrément.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
VERNOUILLET

Section : A1
Feuille : 000 A1 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

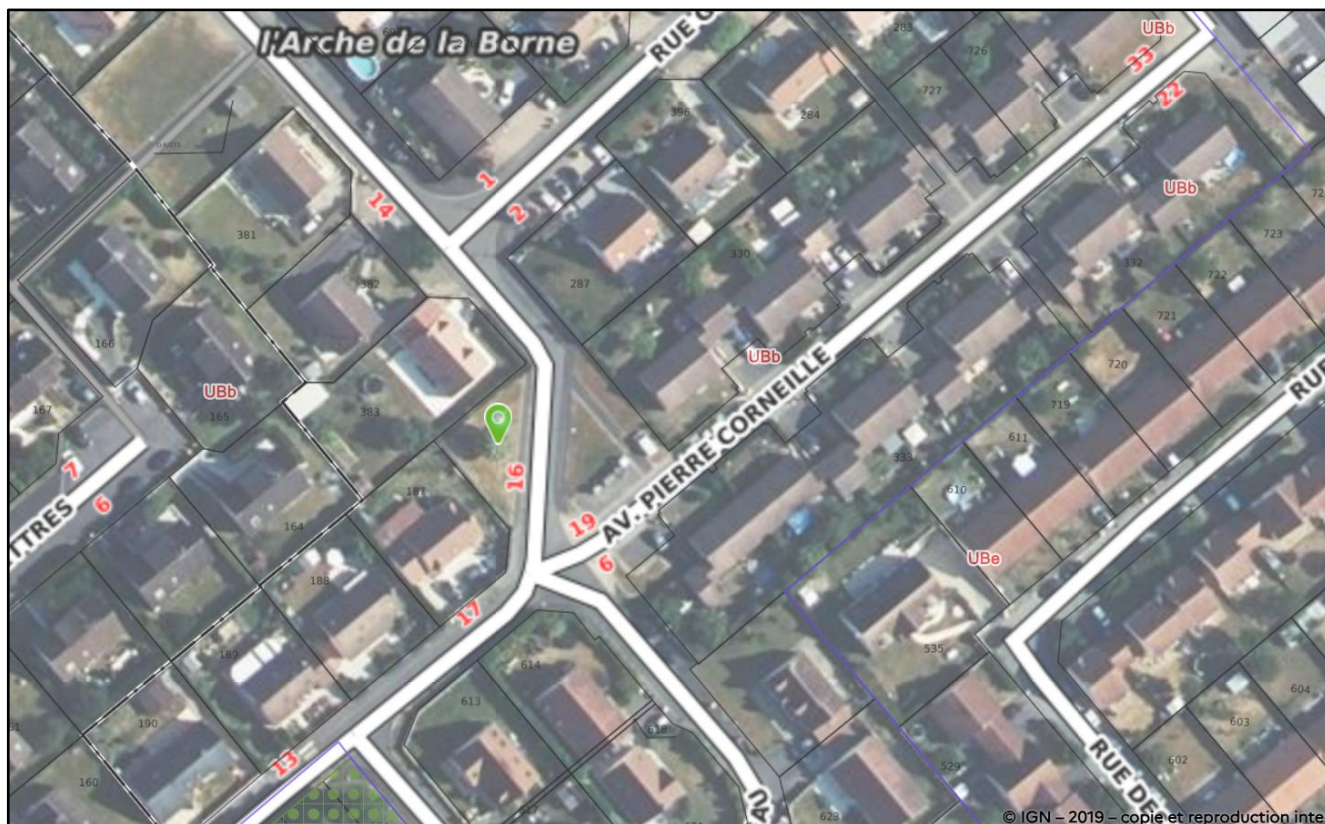
Le plan visualisé sur cet extrait est généré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Eure et Loir
5 Place de la République 28019
28019 CHARTRES cedex
tél. 0237187083 - fax
sdf.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE



CONTENANCE

Parcelle à déterminer

Contenance approximative 215m²

ETAT DES LIEUX

- Espace vert classé au domaine public,
- Raccordements aux réseaux secs inexistants.
- Raccordements réseaux humides inexistants.

SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UBb

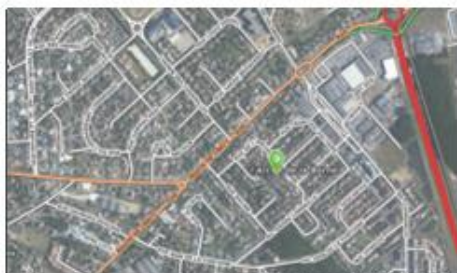
Pas de servitude spécifique

5.4. Emprise n° 4 – Rue de l'Arche de la Borne – Bois du Chapitre

L'emprise est évaluée à environ 350 m². Elle est décrite comme un espace paysager sans usage. Le bornage reste à réaliser. La destination envisagée est une cession de terrain à bâtir.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
VERNOUILLET

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

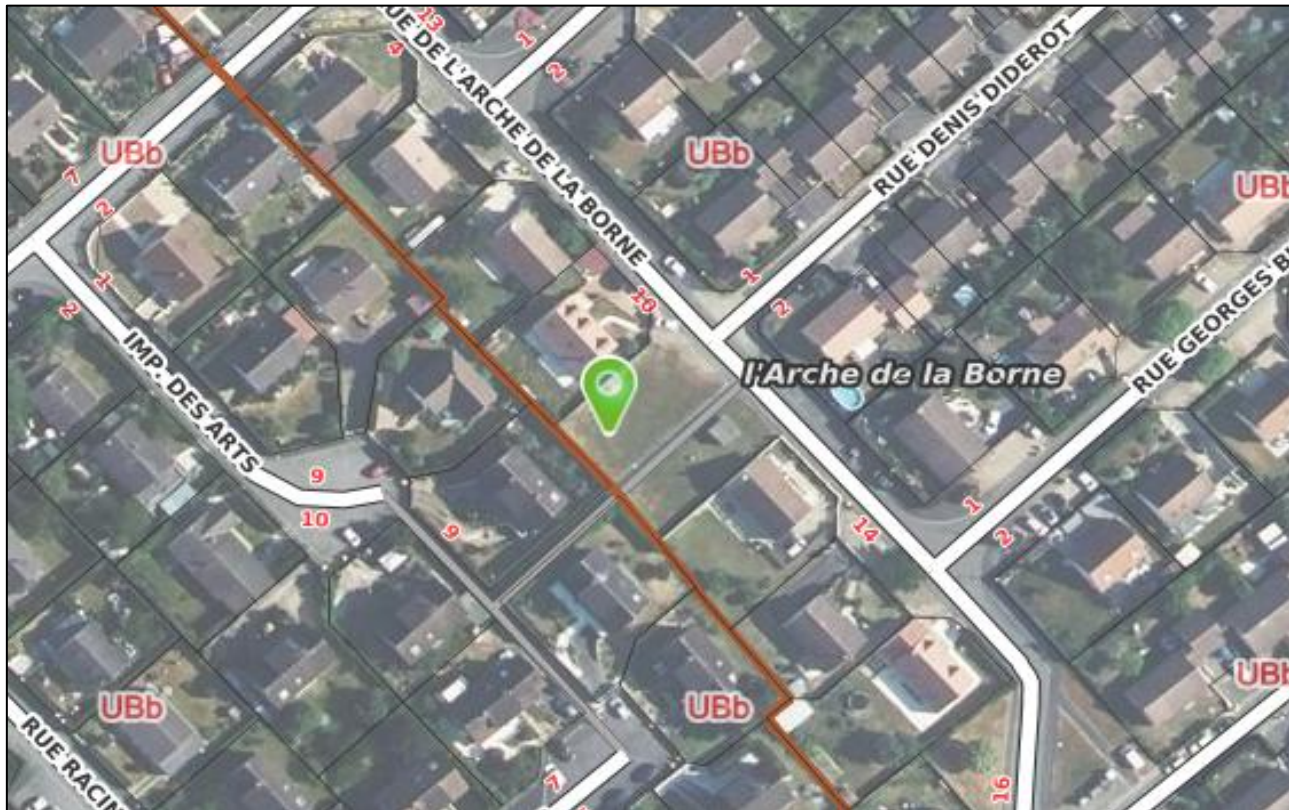
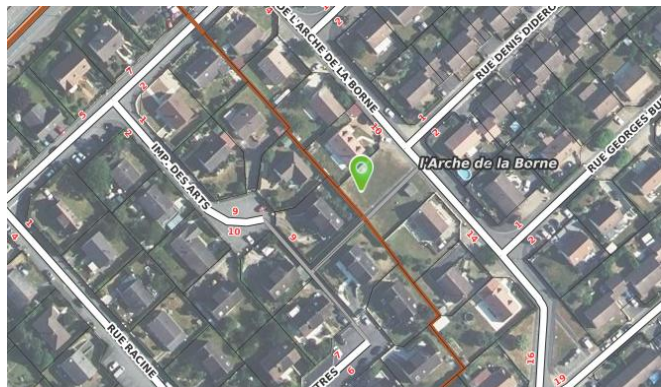
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF EURE ET LOIR
5 Place de la République 28019
28019 CHARTRES cedex
N° 0237187083 fax
sdif.eure-et-loir@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE



CONTENANCE

Parcellaire à déterminer
Contenance approximative 350m²

ETAT DES LIEUX

- Espace vert classé au domaine public,
- Raccordements aux réseaux secs inexistants.
- Raccordements réseaux humides inexistants.

SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UBb
Pas de servitude spécifique

5.5. Emprise n° 5 – Impasse des Hêtres

L'emprise est évaluée à environ 110 m². Il s'agit d'une sente piétonne reliant l'impasse des Hêtres et l'impasse des Châtaigniers, fermée à la suite de problèmes de sécurité et de tranquillité publique. La destination envisagée est une cession en terrain d'agrément en rattachement à une propriété riveraine.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE ET LOIR

Commune :
VERNOUILLET

Section : AN
Feuille : 000 AN 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 05/06/2026
(lissage horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Eure et Loir
5 Place de la République 28019
28019 CHARTRES cedex
tel. 0237167063 - fax
sdf.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE

FICHE PARCELLE SECTEUR AN 0000 – IMPASSE DES HETRES



CONTENANCE

Parcellaire à déterminer

Contenance approximative 110m²

ETAT DES LIEUX

Sente piétonne sans usage – fermée au public



SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UBb

Pas de servitude spécifique

5.6. Emprise n° 6 – Chemin de Blainville

L'emprise est évaluée à environ 700 m². Elle est décrite comme une sente sans affectation d'usage jouxtant la parcelle ZI0175 (Agglo du Pays de Dreux), actuellement en friche. La destination envisagée est une cession pour terrain à bâtir.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE REPERAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE ET LOIR
Commune :
VERNOUILLET

Section : ZI
Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 05/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Eure et Loir
5 Place de la République 28019
28019 CHARTRES cedex
tél. 0237187083 - fax
sdif.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

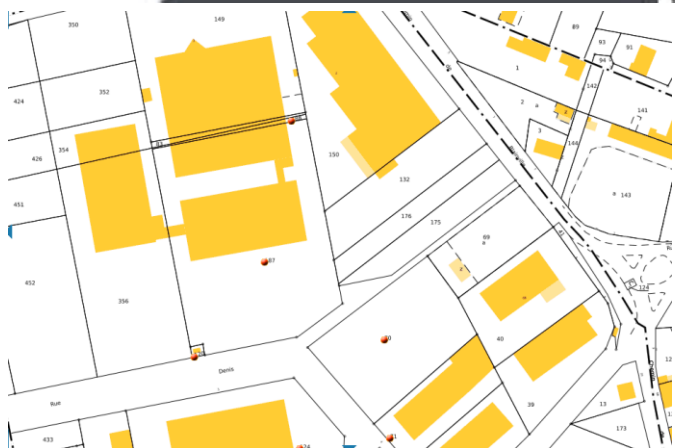
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



PLAN DE CADASTRE

FICHE PARCELLE SECTEUR ZI 0000 – CHEMIN DE BLAINVILLE – RUE DENIS PAPIN

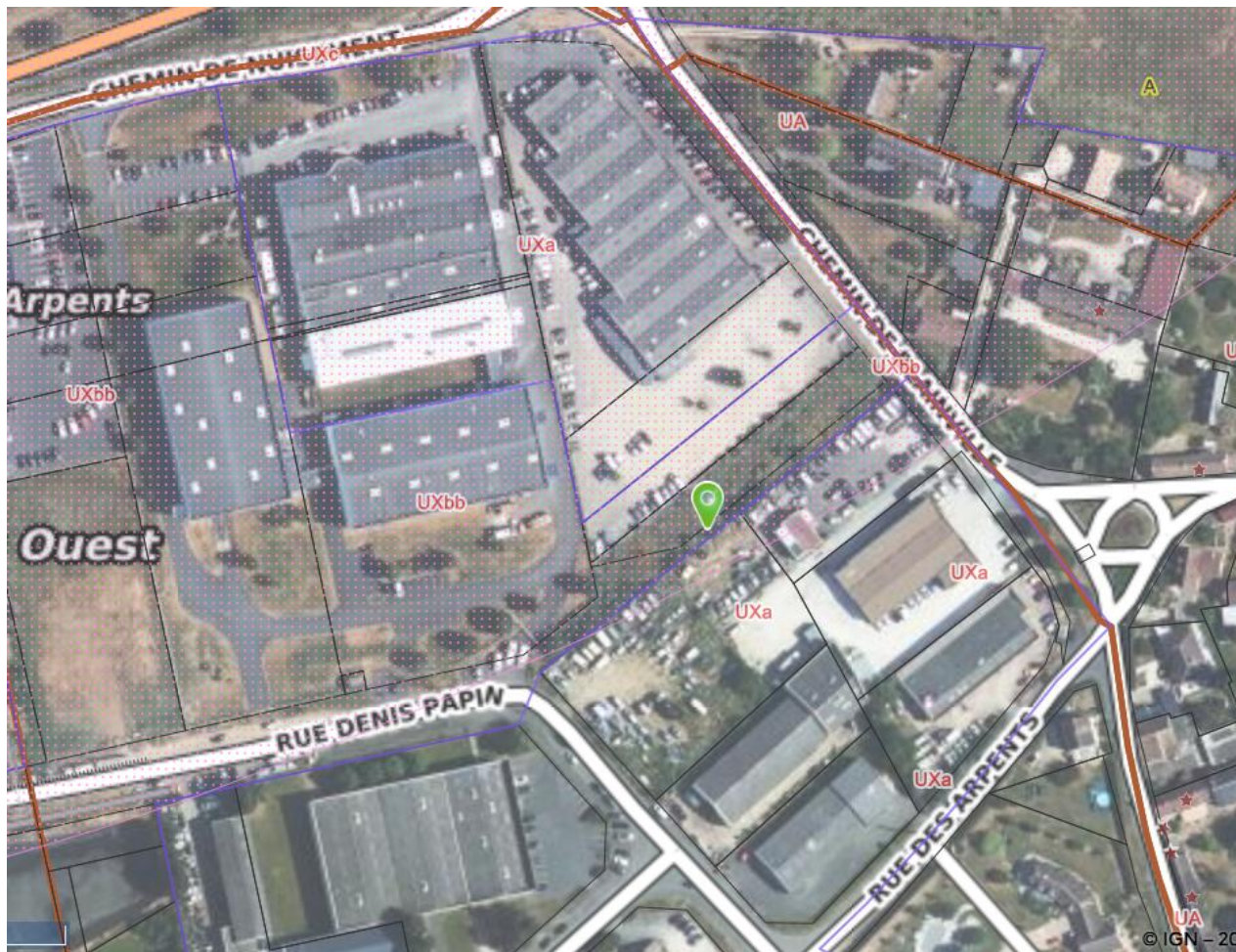


CONTENANCE

Parcellaire à déterminer
Contenance approximative 700m²

ETAT DES LIEUX

Sente piétonne sans usage – fermée au public



SERVITUDES ET CONTRAINTES

Zonage PLU : UXbb
Pas de servitude spécifique

6. Suites de la procédure

Après l'enquête publique, la commune examine les observations recueillies et les conclusions du commissaire enquêteur. Sous réserve du respect des conditions applicables, le conseil municipal de la ville de Vernouillet pourra prendre l'acte nécessaire au déclassement des emprises.

Les éventuelles cessions des emprises déclassées constituent des opérations distinctes et feront l'objet d'actes et décisions qui leur sont propres.

La délibération du 1er juillet 2026 autorise le maire à engager toutes les procédures relatives à la bonne conclusion de la démarche à savoir :

1. Le bornage des emprises déclassées,
2. Le déclassement du domaine public par arrêté et transmission aux services du cadastre.
3. Leur mise en vente au prix fixé par le service des Domaines.

7. Pièces du dossier d'enquête publique

- Délibération du conseil municipal n° 2026-07-12 du 1er juillet 2026.
- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique n° 2026-35 en date du 25 août 2026.
- La présente notice explicative.
- Le registre d'enquête publique.
- Avis d'enquête et justificatifs des mesures de publicité dans l'Echo Républicain et l'Horizon.

D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Procédure de
déclassement du domaine
public*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

24 juin 2026

SG-2026/07 - 12

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

*Par délégation du Maire
La P&S,
C. COEDIER*

REPUBLIQUE FRANCAISE	Accusé de réception en préfecture
EXTRAIT DU REGISTRE	1-20260701-2026-07-12D-DE
DES DELIBERATIONS	Date de transmission : 29/07/2026
DU	Date de réception préfecture : 29/07/2026
CONSEIL MUNICIPAL	

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER du mois de JUILLET à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 juin.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :
MM. STEPHO, MORIN, Mmes VIGNY, LUCAS, M. TRAPATEAU, Mme BENABI, M. VERNUSSE, Mme BOUGRARA, M. TALATA, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. MESSILA, Mme PIFFET, M. KARA, Mmes POMMIER, MERABTI, HAÏDI, SENECHAUX, M. DEIANA, Mmes RIH, KHANFRI, HOUÉE, MM. SANAE, MERCEY, PERALES, AMROS.

formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. AHSAINÉ à M. STÉPHO, M. SIADOUA à Mme LUCAS, M. GLIZE à Mme MONTIGNY, Mme CEBECI à M. MERCEY, Mme AHIZOUN à M. AMROS.
Absents excusés : Néant
Absents non excusés : MM. VISERY, BOUMEZIANE.

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 31

Mme Sabrina VIGNY a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 24

Dans le cadre d'une gestion sobre et équilibrée du territoire communal, un inventaire du patrimoine de la collectivité a été mis en œuvre en 2024.
Lors de cet inventaire, il a été mis en évidence la désaffectation de fait de certains espaces inscrits au domaine public communal.

De même, plusieurs espaces verts communaux sans usages et nécessitant une charge d'entretien sans intérêt pour le public ont fait l'objet de manifestation d'intérêt de la part de propriétaires pour en faire l'acquisition faute d'usage public.

Ainsi, le tableau suivant fait état des espaces ayant perdu leur affectation de domaine public pour lesquels, il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation et engager la procédure de déclassement du domaine public.

Localisation	Contenance	Motif de désaffectation
Rue Gabriel Puech - Corvées	AB375 – 457m ² Emprise à déclasser 250m ² environ	Le secteur pavillonnaire conduit à l'absence d'usage de l'espace vert par le public. Déclassement pour cession en terrain d'agrément. Le parking est maintenu au domaine public pour l'accueil des visiteurs et riverains.
Rue des frères Sadorge	Emprise d'environ 150m ² (bornage à faire)	Espace paysager sans affectation à la suite du déplacement prochain du Point Relai. Déclassement pour cession en terrain d'agrément.
Rue de l'arche de la Borne – Bois du Chapitre	Emprise d'environ 215m ² (bornage à faire)	Délaissé urbain à l'angle de deux rues. Projet de déclassement pour cession en terrain d'agrément.
Rue de l'arche de la Borne – Bois du Chapitre	Emprise d'environ 350m ² (Bornage à faire)	Espace paysager sans usage Proposition de déclassement pour une cession de terrain à bâtir.
Impasse des Hêtres	Emprise d'environ 110m ²	Sente piétonne reliant l'impasse des Hêtres et l'impasse des Châtaigniers fermée suite à problème de sécurité et tranquillité publique. Cession pour terrain d'agrément en rattachement à une propriété riveraine.
Chemin de Blainville	Emprise d'environ 700m ²	Sente sans affectation d'usage jouxtant la parcelle ZI0175 (agglo pays de Dreux) actuellement en friche. Déclassement pour cession en terrain à bâtir.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de :

- ACTER la désaffectation des espaces mentionnés ci-avant,
- ENGAGER la procédure de déclassement de ces espaces du domaine public par la mise en œuvre de la procédure précisée aux articles L141-1 et R141-1 et suivants du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire explique que cette procédure nécessite la mise en place d'une enquête publique de quinze jours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.141-1 et suivants et R141-1 et suivants du Code de la voirie routière,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques en son article L.311-1, et ses Articles L2141-1 à L2141-3,
Considérant la perte d'affectation à l'usage direct du public ni même d'affectation à un service public des espaces présentés ci-avant,
Considérant la possibilité de déclasser les biens désaffectés du domaine public pour ensuite les céder,
Considérant que dans une optique de gestion sobre et équilibrée des finances publiques, il y a lieu de rationaliser l'entretien du domaine public communal,
Considérant l'avis favorable de la commission Cadre de vie, Sécurité et Aménagement durable du 11 juin 2026,

Au vu, des éléments sus-énoncés,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACTE la désaffectation des espaces mentionnés dans le rapport ci-avant,

PROCEDE au déclassement de ces espaces du domaine public communal par la mise en œuvre de la procédure précisée aux articles L141-1 et R141-1 et suivants du code de la voirie routière.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures relatives à la bonne conclusion de cette procédure.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Sabrina VIGNY

Le Maire,



Damien STÉPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260701-2026-07-12D-DE
Date de télétransmission : 29/07/2026
Date de réception préfecture : 29/07/2026

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-35

Arrêté prescrivant la mise à enquête publique De déclassement du domaine public communal – divers sites

Le Maire de la Commune de Vernouillet,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière, Vu

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 à L.134-35 ;

Vu la délibération n° 2026-07/12 du conseil municipal de Vernouillet en date du 1^{er} juillet 2025,

Vu la décision n° 2026-URBA_01 de Monsieur le Maire désignant Monsieur Rolland RAYNOUARD en qualité de commissaire enquêteur.

Vu les pièces du dossier de déclassement de divers espaces du domaine public communal,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement des espaces suivants du domaine public communal du fait de leur perte d'usage et en vue de leur aliénation potentielle :

Localisation	Contenance
Rue Gabriel Puech - Corvées	AB375 – 457m ² - Emprise à déclasser 250m ² environ
Rue des frères Sadorge	Emprise d'environ 150m ²
Rue de l'arche de la Borne Bois du Chapitre	Emprise d'environ 215m ²
Rue de l'arche de la Borne Bois du Chapitre	Emprise d'environ 350m ²
Impasse des Hêtres	Emprise d'environ 110m ²
Chemin de Blainville	Emprise d'environ 700m ²

Article 2 : Durée et siège de l'enquête

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs du mardi 22 septembre 2026 à 09h00 au mardi 06 octobre 2026 à 17h00.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945
Place Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Article 3 : Organisation de l'enquête – Demandes d'informations par le public

L'autorité responsable du projet est la Commune de Vernouillet compétente en matière de déclassement.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

1/4

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre

BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex

Tél.: 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr

Toutes informations relatives à l'enquête publique et sur son dossier pourront être demandés au service urbanisme aux coordonnées suivantes :

Services techniques de Vernouillet

51 rue de Torçay

28500 Vernouillet

Tel : 02.37.62.85.00

Mail : urbanisme@vernouillet28.fr

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur

Monsieur Roland RAYNOUARD assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur titulaire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : La publicité de l'enquête publique

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune de Vernouillet.

Un avis d'enquête publique sera également affiché en mairie et en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 07 septembre 2026 et justifiées par un exemplaire desdits journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Article 6 : Les formes et supports de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera constitué des pièces suivantes :

- La délibération de mise en enquête publique,
- Une notice explicative du projet de déclassement avec plans de situation et de lieux concernés,
- Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphés par le Commissaire-enquêteur,
- Une copie des avis publiés dans la presse sera intégrée au dossier soumis à enquête publique avant ouverture de l'enquête.

L'enquête publique sera réalisée sur supports physiques (dossier et registre en format papier). Le dossier est néanmoins consultable sur le site internet de la ville de Vernouillet : <https://www.vernouillet28.fr/cadre-vie/urbanisme/projet-urbanisme>.

Article 7 : Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vernouillet, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie hors jours fériés.
- Par lettre, à l'adresse suivante :
Madame le Commissaire-enquêteur
Enquête publique relative au déclassement du domaine public
Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945 – Place Maurice Legendre
28500 VERNUILLET
- Par voie électronique à l'adresse suivante :
urbanisme@vernouillet28.fr en précisant dans l'intitulé « Enquête publique déclassement 2026 ». La taille des pièces jointes sera limitée à 3 MO.
- Lors des permanences du Commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique et par courrier papier seront versées et consultables sur le registre papier en Mairie de Vernouillet.

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

2/4

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre

BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex

Tél.: 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr

Article 8 : Permanences du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la mairie de Vernouillet, aux dates et heures suivantes et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- Mardi 06 octobre 2026 de 14h à 17h.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le représentant de la Commune et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Commune de Vernouillet disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

Article 10 : Rapport et conclusions

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-enquêteur établira son rapport avec des conclusions motivées.

A défaut d'une demande motivée de report de délai adressé au Maire de la Commune de Vernouillet par le Commissaire-enquêteur, de dernier disposera d'un délai de 15 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise simultanément par le Commissaire-enquêteur au Président du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 11 : Consultation par le public du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à disposition du public pendant un an à compte de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 12 : Les décisions au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, et après examen du rapport du Commissaire-enquêteur et des avis déposés au dossier, le projet de déclassement du domaine public, éventuellement modifié des résultats de l'enquête, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-préfet de Dreux,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Vernouillet, le 25 août 2026.

Rendu exécutoire après affichage le 03/09/2026



Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

3/3

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20260903-2026-35-AR
Date de réception préfecture : 03/09/2026

CENTRE ILE-DE-FRANCE

horizons

Chaque semaine
l'actu agricole,
rurale et économique
de votre département

5 ÉDITIONS :
EURE-ET-LOIR | LOIR-ET-CHER | LOIRET | SEINE-ET-MARNE | ÎLE-DE-FRANCE

52 numéros/an

UNE OFFRE UNIQUE PAPIER + NUMÉRIQUE

CHAUQUE
VENDREDI
CHEZ VOUS

DÈS LE JEUDI

+ de vidéos

+ de photos

+ les articles de toutes nos éditions

L'APPLI

NOUVEAU

horizons-journal.fr

horizons

des ALERTES
ACTU en temps réel
dans votre poche

Abonnez-vous en ligne :

boutique.horizons-journal.fr

... c'est simple,
rapide et sécurisé

... ou retournez-nous le bulletin ci-dessous

Abonnement 2026

à retourner sous enveloppe affranchie
accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre d'Horizons

Journal HORIZONS Centre - Île-de-France
10, rue Dieudonné-Costes - 28008 CHARTRES Cedex
Tél. : 02.37.88.11.20 (éditions 28, 41) - Tél. : 02.37.88.11.21 (éditions 45, IDF)
E-mail : abonnements@horizons.fr

OUI, je m'abonne au Journal Horizons pour un an (soit 52 numéros)

Tarif préférentiel adhérent
à la FNSEA 28, FNSEA 41, FNSEA 45 et
FDSEA Île-de-France

140 € TTC
(137,12 € HT)

Tarif non-adhérent

160 € TTC
(156,71 € HT)

Je choisis mon édition :

horizons
EURE-ET-LOIR

horizons
LOIR-ET-CHER

horizons
LOIRET

horizons
ÎLE-DE-FRANCE

OUI, je m'abonne en complément à une ou plusieurs revue(s) Réussir pour
un an (soit 67,39 € TTC (66 € HT) par revue et par an).

REUSSIR
Bovins Viande

REUSSIR
La Chèvre

REUSSIR
Fruits et légumes

REUSSIR
Grandes cultures

REUSSIR
Lait

REUSSIR
Pêche

REUSSIR
Porc

REUSSIR
Vigne

REUSSIR
Volailles

Si vous accédez habituellement à vos revues Réussir sur Internet vous conserverez vos identifiants habituels et
pourrez lire vos journaux et revues sur le kiosque dans votre espace abonné.

Soit un total de euros

Vos coordonnées

Raison sociale

NOM

Prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél. Portable

E-mail

IMPORTANT : pour accéder à votre compte abonné sur internet, n'oubliez pas de nous
communiquer votre adresse mail.

Date Signature

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,189 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

COMMUNE DE VERNOUILLET AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement de terrains du domaine public communal

Par arrêté n°2026-35, le maire de Vernouillet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement de plusieurs espaces du domaine public communal. L'enquête se déroulera à la mairie de Vernouillet du mardi 22 septembre 2026 à 09h00 au mardi 06 octobre 2026 à 17h ; aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Roland REYNOUARD, désigné commissaire enquêteur, recevra en mairie le Mardi 06 octobre 2026 de 14h à 17h.

Le dossier est consultable en Mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.vernouillet28.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en Mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vernouillet Esplanade du 8 mai 1945, Place Maurice Legendre, 28500 VERNOUILLET ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@vernouillet28.fr

2FA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 15 000 €
SIEGE SOCIAL : 2 ALLEE DES ARTISANS
28630 MIGNIERES
499 121 572 RCS CHARTRES

En date du 3 juillet 2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société PB INVEST, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à Champhol (28300), 35 rue de la Cité, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES, sous le numéro 105 714 059, Présidente, en remplacement de Monsieur Eric BORGIOLO, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES.

La présidence.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

(L. 181-10-1 du Code de l'environnement) : Demande d'autorisation environnementale et projet d'aménagement de la zone d'activité économique de Sainte-Anne sur la commune d'Epéron

Une consultation du public d'une durée de 3 mois est prescrite conformément à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement du 24 septembre 2026 (9h00) au 24 décembre 2026 (17h00) relative au projet d'aménagement de la zone d'activité économique de Sainte-Anne sur la commune d'Epéron, déposé par la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir (SAEDEL) (1, rue d'Aquitaine 28110 LUCE). Conformément à l'article L.181-10 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est requise pour l'autorisation environnementale et tient lieu de la participation du public au titre de l'autorisation d'urbanisme pour la demande de permis d'aménager. La commune concernée est: EPERON.

Le projet d'une superficie de 10,5 ha aura vocation à accueillir des activités commerciales, artisanales et industrielles.

Le projet est soumis à évaluation environnementale conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, au titre de la rubrique 39 «Travaux, constructions et opérations d'aménagement». Le dossier comprend la demande d'autorisation environnementale (autorisation loi sur l'eau, autorisation de porter atteinte aux allées et alignement d'arbres et absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000), la demande de permis d'aménager, une étude d'impact, un résumé non technique, conformément à l'article R.181-36-1 du Code de l'environnement. Aucune concertation préalable au titre de l'article L.121-16 du Code de l'environnement n'a eu lieu.

Les dossiers de demande de l'autorisation environnementale et du permis d'aménager sont consultables:

- sur le site internetdédié : consultation-zae-stanne-eperon.fr;

Le lien vers ce site est relayé sur le site internet des services de l'État en Eure-et-Loir à l'adresse suivante: <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-Public-par-voie-electronique-L181-10-1-du-Code-de-l-Environnement>. Les dossiers sont également disponibles sur le site www.projets-environnement.gouv.fr(saisir le numéro 31775199 dans la barre de recherche);

- sur support papier sur demande: La demande doit être adressée par mail (ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr). Le demandeur sera contacté pour convenir d'un rendez-vous, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. Les documents sont mis à disposition du demandeur à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, aux heures qui lui sont indiquées au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le 2^{ème} jour ouvré suivant celui de sa demande.

- sur un poste informatique à la mairie d'Epéron (8 rue du général Leclerc 28230 EPERON).

Pendant la durée de la consultation, les observations, propositions peuvent être:

- formulées sur le registre dématérialisé sur le

site internet: consultation-zae-stanne-eperon.fr;

- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : daepaep@consultation-zae-stanne-eperon.fren précisant l'objet de la consultation dans le sujet du mel;

- adressées par voie postale, «à l'attention du commissaire enquêteur» à la mairie d'Epéron (8 rue du général Leclerc 28230 EPERON) ; Elles seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur ce site internet, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation ou, à défaut, l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du demandeur à l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le demandeur ainsi que les réponses éventuelles du demandeur aux avis, observations et propositions du public.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Nicolas DESGROUAS, Chef de projets, à l'adresse électronique suivante: n.desgrouas@saedel.fr

Le commissaire enquêteur, M. Christian BRYGIER, Gendarme en retraite, organisera, en présence du demandeur, afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, 2 réunions publiques d'information dans la salle «la savonnière» à Epéron: Lundi 5 octobre 2026 à 18h00 ; Mercredi 16 décembre 2026 à 18h00.

Il pourra également recevoir toutes les observations et proposition sur le projet, à la Mairie d'Epéron, lors de permanences qui se tiendront: Jeudi 22 octobre 2026 de 15h00 à 18h00 ; Samedi 21 novembre 2026 de 9h00 à 12h00.

En cas d'empêchement, M. Brygier sera remplacé par M. Pascal Rozaire désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis dans un délai de 21 jours à compter de la clôture de la consultation, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État et sur le site dédié à la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant un an. M. le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande d'autorisation environnementale. Monsieur le Maire d'Epéron est l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis d'aménager. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État.

TECWEK SYSTEM

SA au capital de 67 403 €
Siège social : 5 B AVENUE MARCEL PROUST
28000 CHARTRES
RCS de CHARTRES n°500 148 069

AVIS DE MODIFICATION

L'AGOA du 21/03/2023 a nommé M. ILIÈS VIEUX 4 rue du Champ de l'Aire 34290 MONTBLANC en remplacement de M^{me} Véronique VIEUX démissionnaire à compter du 21/03/2023.

Modification au RCS de CHARTRES.

Directeur Général Délégué

HORIZON ARCHITECTURE
EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 11 RUE FELIBIEN
28000 CHARTRES
RCS de CHARTRES n°831 220 926

TRANSFERT DE SIEGE

En date du 31/07/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 35 avenue de Chardon, 28300 JOUY à compter du 31/07/2026.

Mention : RCS de CHARTRES

Guillaume Fillon

TRANSPORT DE PERSONNES EURELIEN - TDPE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 31 000 €
SIEGE SOCIAL : 35 RUE DE FEUCHEROLLES
28210 NERON
812 836 153 RCS CHARTRES

En date du 3 août 2026, l'associée unique a décidé de :

- Nommer, à compter du 3 août 2026, la société ACCOMPAGNER INVESTIR DEFINIR, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Luisant (28600), 63 F rue Jean Moulin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES sous le numéro 977 569 565, Présidente, en remplacement de Madame Nadine DELAUNAY, démissionnaire.

- Transférer le siège social du 35 rue de Feucherolles - 28210 NERON au 63 F rue Jean Moulin - 28600 LUISANT, à compter du 3 août 2026.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES. La présidence.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 17/08/2026, il a été constitué une SCEA ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCEA VERMEIREN

Objet social : toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation; la production et commercialisation d'électricité par panneaux photovoltaïques.

Siège social : 27 rue des vignes, 28410 BU

Capital : 80 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES

Gérance : Mme VERMEIREN Angélique 18 bis rue des Vignes 28410 BU

IMMATRICULATION S.A.S OLEZYA

Avis est Donné selon l'acte sous seing privé du 20 août 2026 à la création de la société par actions simplifiée «OLEZYA» ; Capital social : cinq cents (500,00) euros ; Durée de vie de la société: 99 ans; Siège social : 17 bis, rue de Fosserville 28360 Dammarie.

Objet social :

- Conception, organisation et animation d'actions de formation professionnelle continue sous toutes leurs formes et sur tous supports, en présentiel, à distance, en classe virtuelle, en e-learning, en situation de travail ou selon toute autre modalité pédagogique, auprès notamment des salariés, demandeurs d'emploi, dirigeants, travailleurs indépendants, agents publics et autres publics ; ingénierie pédagogique, ingénierie de formation et développement des compétences.

- Conseil, audit interne et accompagnement stratégique, opérationnel et organisationnel des entreprises, administrations, organismes de formation, CFA, associations et porteurs de projets en matière de stratégie, gouvernance, gestion, ressources humaines, organisation, qualité, management, pilotage, performance et développement ; réalisation de diagnostics, études et accompagnement au montage de dossiers de financement, d'aides, de subventions et d'appels à projets.

- Recrutement, ressources humaines et développement des talents ;

- Édition, solutions numériques, propriété intellectuelle et activités commerciales ;

- Prestations de services, événementiel et activités de loisirs ;

- Conciergerie et services à la personne ;

Est nommé Présidente de la société: Mademoiselle Djénaé BERNARDI, née le dix (10) juin deux mille six (2006) à Sarcelles (95), de nationalité Française. Demeurant 17 bis, rue de Fosserville 28360 Dammarie.

Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/08/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ENVIROSAFE

Objet social : La location, location-vente, la vente, ainsi que l'entretien et la maintenance de matériels et consommables pour la décontamination, le désamiantage.

Siège social : 5 RUE NEUVE, 28630 BERCHERES LES PIERRES

Capital : 100 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CHARTRES

Président : NB HOLDING, SARL au capital de 689852538 euros, ayant son siège social 5 RUE NEUVE , 28630 BERCHERES-LES PIERRES, RCS CHARTRES n°983978941

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne également droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles et transmissibles.

Nicolas BOUTIN

EARLDES CLOS COUVES

en cours de liquidation

Exploitation Agricole à responsabilité limitée

Capital: 150.000€

Siège social : 9 route de la Chapelle Saint

Léonard 28170 SAINT-MAIXME-HAUTERIVE

797497724 RCS CHARTRES

Par AGO du 11 aout 2026, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025. La société sera radiée au RCS de CHARTRES.

Pour avis.

EARL BAILLEAU

EARL au capital de 76 224,51 €

Siège social : LD LA SECHETIERE

28480 HAPPONVILLIERS

RCS de CHARTRES n°419 052 717

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2026 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/07/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BAILLEAU Didier, demeurant 1 La Sechetière 28480 HAPPONVILLIERS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de CHARTRES.

Annonces légales

Tél 02 37 88 11 20
annonces@horizons.fr

Avis d'obsèques

Retrouvez nos avis sur
lechorepubicain.fr
 et **dansnoscoeurs.fr**
 Pour nous contacter
obseques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *
 — Eure-et-Loir —
 Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Châteaudun

14 h 30 : Jean-Luc MAURIQUE, en la
 salle de cérémonie du funérarium.

Dreux

14 h 30 : Jean-Michel HIEAUX, en
 l'église Saint-Pierre.

Fontaine-Simon

15 h 00 : Suzanne LETERTRE, en l'église.

Luisant

14 h 30 : Mauricette RONDEAU, en
 l'église Saint-Laumer.

Margon

10 h 00 : Paul FERRÉ, à la salle de
 cérémonie.

Morancez

10 h 00 : Robert RENAULT, en l'église
 Saint-Germain.

Sandarville

15 h 00 : Yolande TOUSSAINT, en
 l'église.

Tréon

10 h 30 : Michelle TURBEAU, en l'église.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet
 d'un avis dans le journal.

1043710

CHÂTEAUDUN — JALLANS

Thierry et Cécilia, ses enfants ;
 Véronique et Thierry, leurs conjoints ;
 Anaïs, Alicia, Nicolas et Arthur,
 ses petits-enfants ;
 Capucine, Paulin, Mattéo, Thomas et Maxine,
 ses arrière-petits-enfants,
 Et toute la famille
 ont la peine de vous faire part du décès de

Madame Chantal PIDOT
 née METAI

Ancienne militaire de carrière
 à la base de Châteaudun

Les obsèques civiles seront célébrées le
mardi 8 septembre 2026, à 15 heures, à la
 salle de cérémonie des Pompes Funèbres
 Générales de Châteaudun, suivies de l'inhuma-
 tion au cimetière de Jallans.

Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
 ciements.

PFG, Châteaudun (02.37.45.20.70).

1043618

LAVEISSIÈRE (Le Lioran)
 CHEVILLY (Loiret)

Laetitia et Yan VALINTE,
 Nathalie et Franck LAIGNEAU,
 ses enfants et leurs conjoints ;
 Tatiana, Tristan, Tanguy, Quentin, Déborah,
 ses petits-enfants,
 Et toute la famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Yoland THION

survenu à l'âge de 76 ans.
 Les obsèques civiles auront lieu le **lundi**
7 septembre 2026, à 15 heures, au cimetière
 de Laveissière.

Yoland repose au funérarium Hébrard, ZA
 de Volzac, à Saint-Flour.
 Visites possibles, à partir de samedi 5 sep-
 tembre 2026, à 10 heures.

La famille remercie l'ensemble du person-
 nel soignant de l'EHPAD de Neussargues et du
 centre hospitalier de Saint-Flour.

PF Hébrard, Saint-Flour.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1043423

Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à
 la publication des annonces judiciaires et
 légales sur l'ensemble du département de
 l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté
 du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et
 aux modalités de publication de ces annonces.

Annonces légales
 & administratives

COMMUNE DE VERNOUILLET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement de terrains du domaine public communal

Par arrêté n°2026-35, le maire de Vernouillet a ordonné l'ouverture de
 l'enquête publique sur le projet de déclassement de plusieurs espaces du
 domaine public communal. L'enquête se déroulera à la mairie de Vernouillet
 le **mardi 22 septembre 2026 à 09h00** au **mardi 06 octobre 2026 à**
17h, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Roland REYNOUARD, désigné commissaire enquêteur, recevra
 en mairie le **Mardi 06 octobre 2026 de 14h à 17h**.

Le dossier est consultable en Mairie aux horaires habituels d'ouverture et
 sur le site internet de la commune : <https://www.vernouillet28.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre
 d'enquête en Mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au com-
 missaire enquêteur à la mairie de Vernouillet Esplanade du 8 mai 1945,
 Place Maurice Legendre, 28500 VERNOUILLET ou par voie électronique à
 l'adresse suivante : urbanisme@vernouillet28.fr

307680

INFOS SERVICES 28

DÉTRESSES

ALCOOLISÉS ANONYMES ■ Chartres, 22 avenue d'Aligre,
 ☎ 0463.38.40.20. ■ Dreux : 17, rue Saint-Jean,
 ☎ 03.63.39.40.20. ■ Rambouillet : 7, av. du Maréchal Foch,
 ☎ 03.63.39.40.20.

ADMO (association pour le droit de mourir dans la
 dignité) ■ Eure-et-Loir ☎ 04.64.12.12.1.

CENTRE ANTIPOISON ■ Eure-et-Loir, l'Orne et l'Eure
 ☎ 02.41.48.21.21, Yvelines ☎ 01.40.05.48.48.

CICAT (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention
 en addictologie) ■ Le Coudray : 10, rue de la Maladrerie,
 ☎ 02.37.28.19.22. Lundi, de 9 à 18 h ; mardi, de 9 à 16 h ; mer-
 credi, de 9 à 17 h ; jeudi, de 9 à 19 h ; vendredi, de 9 à 17 h ;

■ Châteaudun : consultation de proximité du pôle addic-
 tologie du CH Henri-Ey, 36 rue de Belfort, ☎ 02.37.30.39.70 ;
 ■ Dreux : 4, rue Porte Chartraine, ☎ 02.37.46.47.94 ;
 ■ Nogent-le-Rotrou : Antenne de CSAPA, 37 rue du
 château, maison de la santé, ☎ 02.37.28.19.22. ■ Ram-
 bouillet - antenne CSAPA : 5-7 rue Pierre et Marie-Curie,
 ☎ 01.37.48.08.58.

CMP (Centre médico-psychologique adultes) ■ Chartres :
 1, rue Gabriel Lejong, ☎ 02.37.26.57.00 ou 02.37.26.57.01,
 Châteaudun : 36, rue de Belfort, 02.37.30.39.70. ■ Dreux :
 (hôpital Victor-Jousselin) 44, avenue du président John Ken-
 nedy, ☎ 02.37.52.09.59 (adultes) et 02.37.54.48.20
 (adultes). ■ Rambouillet : Bâtiment 10, 12 rue Pasteur,
 ☎ 01.37.48.08.58.

FOURRIÈRE ANIMALE DÉPARTEMENTALE EURE-
 LIENNE ■ Amilly : D1215, Mondorville, ☎ 02.37.36.02.04.

FRANCE VICTIMES 28 (Association d'aide aux victimes
 d'infractions d'Eure-et-Loir) ■ Chartres : 5, rue du
 Docteur Gibert, ☎ 02.37.36.50.36.

FRANCE VICTIMES 78 (Association d'aide aux victimes
 d'infractions des Yvelines) ■ Rambouillet : commis-
 sariat de police, 4, rue Pasteur, 1^{er} et 3^{es} mercredis du mois de
 9 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous ☎ 02.30.21.51.89.

JALMALV (accompagnement des personnes en fin de
 vie, gravement malades ou âgées, ainsi que leurs
 proches) ■ Chartres : 34, rue du Docteur-Maunoury,
 ☎ 02.37.30.37.39 ou 06.26.80.28.81.

LE BERCAIL (résidence sociale mères-enfant) ■ Chartres :
 1, rue Saint Maurice, ☎ 02.37.32.77.21 ou 06.30.82.90.65.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉVENTION (Prévention
 des violences intrafamiliales et aide au dépôt de plainte
 en zone Gendarmerie) ■ Lucé : 43 rue du Maréchal
 Leclerc, ☎ 02.37.33.32.45.

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE NOGENT-LE-RO-
 TROU ■ 23, rue de l'abbé Beule, ☎ 02.37.53.37.75.
 POINT JUSTICE DE CHARTRES N CHARTRES ■ 5, rue du
 Docteur Gibert, ☎ 02.36.63.04.00. Lundi au vendredi, de 9 à
 12 h et de 13 à 17 h.

POINT JUSTICE DE CHÂTEAUDUN ■ 7, mail Flandres Dun-
 kerque, ☎ 02.37.45.33.33.

POINT JUSTICE DE RAMBOUILLET ■ Rambouillet : 56, rue
 Gambetta, ☎ 01.40.45.23.60. Permanence d'un juriste de
 l'association OJD-F 78 assurée le 1^{er} lundi de chaque mois de
 9 h à 12 h 30 (sans RDV).

SPA (société protectrice des animaux) ■ Amilly : Refuge des
 Acacias, ☎ 06.36.05.96.77 (chatte), 02.37.21.60.01 (chien),
 ■ Châteaudun : ASPAD, 69, chemin des Basses Garennes,
 ☎ 02.37.45.51.30. ■ Hermeray : Refuge d'Hermeray, La
 Berthière, ☎ 01.37.45.51.28.

ALLO ENFANCE MALTRAITÉE ■ ☎ 119.

ENFANCE EN DIFFICULTÉ ■ ☎ 08.00.05.01.23.

JEUNES VIOLENCE ECOUTE ■ ☎ 08.04.20.22.23.

SUICIDE ECOUTE ■ ☎ 01.45.39.40.00.

SOS AMITIÉS ■ ☎ 08.20.06.60.66.

SOUFFRANCE PRÉVENTION DU SUICIDE ■ ☎ 31.4.

SOS HOMOPHOBIE ■ ☎ 01.48.06.42.41.

VIOLENCE FEMMES INFO ■ ☎ 39.19.

CROIX-ROUGE ECOLE (soutien psychologique) ■
 ☎ 08.00.85.82.82.

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAUDUN ■ Rue de Jallans,
 ☎ 02.37.44.40.41.

CENTRE HOSPITALIER CHÂTEAU-PASTEUR ■ Le Coudray : 4, rue
 Claude-Bernard, ☎ 02.37.30.30.30.

CENTRE HOSPITALIER VICTORJOUSSELIN ■ Dreux : 44, avenue
 du Président John-Kennedy, ☎ 02.37.51.51.25.

CENTRE HOSPITALIER DE NOGENT-LE-ROTRON ■ Avenue de
 l'Europe, ☎ 02.37.53.75.75.

CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET ■ Rambouillet : 5, rue
 Pierre et Marie-Curie, ☎ 01.34.83.78.78.

INSTITUT MÉDICAL SPÉCIALISÉ D'EURE-ET-LOIR-EMEIS ■ Ver-
 nouillet : 14, allée Henri-Dunant, ☎ 02.37.65.43.21.

LA CLINIQUE D'YVELINE - RAMSAY SANTÉ ■ Vieille-Eglise-en-
 Yvelines : 12, route de Rambouillet, ☎ 01.30.46.56.00.

HÔPITAL DE BULLION PÉDIATRIE ET RÉÉDUCATION ■ Bullion,
 Route de la Grousselle-Lien-dit-Longchêne ☎ 01.34.85.43.00.

HÔPITAL PRIVÉ D'EURE-ET-LOIR ■ Chartres : 2, rue Roland-
 Butcher, ☎ 02.37.81.00.

CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT DU CCAS DE CHARTRES ■
 Chartres : 32, rue de Brétigny, ☎ 02.36.63.31.40.

ESPACE TERRITORIAL D'ACTION SOCIALE ET MÉDICO SO-
 CIALE ■ Rambouillet : 26, rue Pasteur, ☎ 01.30.83.68.36.

FRANCE ALZHEIMER EURE-ET-LOIR ■ Chartres : 11, avenue des
 Sablons, ☎ 08.74.73.93.34.

UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes
 malades et/ou handicapées psychiques) ■ Chartres :
 1, rue Joseph Pichard, ☎ 06.86.51.21.56.

SISTEL (Service de prévention et de santé au travail
 interentreprises) ■ Chartres : 21, rue Camille-Mar-
 cille, ☎ 02.37.25.16.00. ■ Châteaudun : 32, boulevard
 Grindelle, ☎ 02.37.39.40.50. ■ Dreux, 5, rue Bas Buissons,
 ☎ 02.37.42.07.39. ■ Nogent-le-Rotrou : 17, rue Lochon,
 ☎ 02.37.53.59.53.

ACMS (Prévention et santé au travail) ■ Gazeran : 4, rue
 Hélène Rouquier, ☎ 01.34.94.94.04.

MAISON DU DON (Etablissement français du
 sang) ■ Chartres : 5, allée Prométhée, ☎ 02.37.35.50.50.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (Bus PMI) ■ Yve-
 lines : ☎ 01.30.83.61.00.

SIDA INFO SERVICE ■ ☎ 08.00.84.00.00.

SOLIDARITÉ

ADSEA 28 (association départementale pour la sauvegarde
 de l'adulte à l'enfant d'Eure-et-Loir) ■ Leves : 35, ave-
 nue de la Paix, ☎ 02.37.21.29.15.

EMERGENCE - SAUVEGARDES DES YVELINES (protection de
 l'enfance et de l'adulte) ■ Rambouillet : 22, rue Gustave
 Eiffel, ☎ 01.30.88.65.50.

FAMILLES DE FRANCE ■ Chartres : 22 rue Jules Hetzel,
 ☎ 02.37.35.68.17. ■ Dreux : 17, rue Saint Jean,
 ☎ 02.37.42.06.84. ■ Châteaudun : 4, rue de Chetel,
asso.familiale28200@gmail.com, ■ Nogent-le-Rotrou : 4,
 rue du Val, adnfr@orange.fr.

BANQUE ALIMENTAIRE D'EURE-ET-LOIR ■ Chartres : Allée du
 Général Martial Valin, Ex Base Aérienne 122, ☎ 02.37.35.49.45.

CROIX ROUGE ■ Chartres : 38, avenue d'Orléans,
 ☎ 02.37.28.11.12. ■ Dreux : 13, avenue du Maréchal
 Delattre de Tassigny, ☎ 02.37.42.07.32. ■ Châteaudun :
 39, boulevard Grindelle, ☎ 02.37.45.04.39. ■ Nogent-le-
 Rotrou : 20, rue du Château Saint-Jean, ☎ 02.37.52.18.26. ■
 Rambouillet : 25, rue des Evêques, ☎ 01.34.83.96.84.

LES COMPAGNONS DU PARTAGE ■ Lucé : Rue de la Motte,
 ☎ 01.37.28.70.87.

LES RESTOS DU CŒUR ■ Lucé : 8, rue de la Taye,
 ☎ 02.37.36.89.03. ■ Châteaudun : 17, rue Louis-Ap-
 part, ☎ 06.47.83.16.52. ■ Dreux : 37, rue des Rottes,
 ☎ 06.47.83.33.67. ■ Nogent-le-Rotrou : 70, rue Saint
 Laurent, ☎ 06.47.89.93.65. ■ Rambouillet : 18, rue
 Georges-Clémenceau, ☎ 01.37.49.42.42.

SECOURS CATHOLIQUE ■ Chartres : 22, avenue d'Aligre,
 ☎ 02.37.21.66.33. ■ Châteaudun : 6, avenue du Général de
 Gaulle, ☎ 06.73.67.97.70. ■ Dreux : 8, rue Desmoussaux,
 ☎ 02.37.42.83.84. ■ Nogent-le-Rotrou : 85 bis, rue Paul-
 Deschanel, ☎ 02.37.52.72.48. ■ Rambouillet : 3, rue Dubuc,
 ☎ 01.34.83.18.82.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ■ Chartres : 1, rue Saint-
 Martin-au-Val, ☎ 02.37.39.00.56. ■ Châteaudun : 17, rue
 Louis-Apert, ☎ 02.37.45.32.21. ■ Dreux : 7, avenue du
 Président Wilson, ☎ 02.37.46.20.01. ■ Le Perray-en-Yve-
 lines : 23, rue de Chartres, ☎ 06.84.26.52.27.

SOCIAL

CPFE (Centre de planification et d'éducation familiale) ■
 Chartres : 34, rue du Docteur Maunoury, ☎ 02.37.30.37.41.
 ■ Châteaudun : Centre de santé sexuelle, 114 rue de la Ré-
 publique, ☎ 02.37.44.55.70. ■ Dreux : Hôpital Victor-Jous-
 selin, 44, avenue du Président Kennedy, ☎ 02.37.52.52.72.
 ■ Rambouillet : 38, rue Sadi-Carnot, ☎ 01.30.54.06.68.

PMI (Centre de protection maternelle et infantile)

■ Chartres : 49, rue des Chaises, ☎ 02.37.20.14.72, 29-31,
 rue Nicole, ☎ 02.37.52.52.21, 39, rue des Vieux Capucins,
 ☎ 02.37.20.14.66, 29-31 rue Nicole, ☎ 02.37.52.52.28. ■ Châ-
 teaudun : 1, place du Phénix, ☎ 02.37.44.55.70. ■ Dreux :
 ☎ 02.37.52.52.66 (conseil départemental, PMI, MDA),
 ■ Nogent-le-Rotrou : 58 rue Gouverneur, ☎ 02.37.53.53.51,
 ■ Rambouillet : 26, rue Pasteur, ☎ 01.30.83.61.00.

CAF (Caisse d'allocations familiales) ■ Chartres : 10, rue
 Charles-Victor Garcia, ☎ 32.20. ■ Châteaudun : 6, place
 du Phénix, ☎ 32.20. ■ Dreux : 7, rue Henri-Dunant, ☎ 32.20.
 ■ Nogent-le-Rotrou : 45, rue Saint Laurent, ☎ 32.20.
 ■ Rambouillet : 92 rue d'Angerville, ☎ 01.34.57.52.00 ou
 03.63.37.32.30.

CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)

■ Chartres : 11, rue du Docteur André-Héty, ☎ 36.46.
 ■ Châteaudun : 6, place du Phénix, ☎ 36.46. ■ Dreux : 7,
 rue des Capucins, ☎ 36.46. ■ Nogent-le-Rotrou : 45, rue
 Saint-Laurent, ☎ 36.46. ■ Rambouillet : 92 rue d'Angerville,
 ☎ 36.46.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA) ■
 Chartres : 19, place des Épars, ☎ 02.37.20.13.48. ■
 Dreux : 5, rue Henri-Dunant, ■ Châteaudun : 1, place du
 Phénix, ■ Nogent-le-Rotrou : 58, rue du Gouverneur,
 ☎ 02.37.53.53.50.

MSA BEAUCOEUR DE LOIRE (Mutualité sociale agricole) ■
 Chartres : 5, rue Chanzy, ☎ 02.37.39.99.99. ■ Châteaudun :
 2, rue de Giry, ☎ 02.37.39.99.99. ■ Dreux : 1, rue
 Henri-Dunant, ☎ 02.37.39.99.99. ■ Nogent-le-Rotrou :
 Maison de l'Etat, 45, rue Saint-Laurent, ☎ 02.37.39.99.99.
 ■ Rambouillet : 32, rue d'Angerville, ☎ 01.30.63.88.80.

RELAIS-LOGEMENT ■
 Dreux : 129, rue du Bois Sabot, ☎ 02.37.42.31.18.

PÔLE FAMILLE-RELAIS LOGEMENT JEUNES ■
 Rambouillet : 12, rue Gauthier, ☎ 01.75.03.43.00.

ALLO SOLIDARITÉS YVELINES ■ ☎ 01.30.83.61.00.

BUREAU MOBILE DE L'ETINCELLE ■ Yvelines, ☎ 06.90.40.74.07

EMPLOI

FRANCE TRAVAIL ■ Chartres : 21, rue Pierre-Nicolas, ☎ 39.49.
 Châteaudun : 9, place du Phénix, ☎ 39.49. ■ Dreux : 1,
 rue Pierre-Semard, ☎ 39.49. ■ Nogent-le-Rotrou : 50, rue
 Emile-Gohon, ☎ 39.49. ■ Rambouillet : 1, rue Claude-
 Choppe, ☎ 39.49.

PHARE 28 (Cap emploi) ■ Chartres : 12, rue de Varize,
 ☎ 02.37.28.32.35.

PIJ (Point information jeunesse de Chartres métropole) ■
 Saint-Georges sur Eure : 4, bis place de la République,
 ☎ 02.37.26.98.86. ■ Maintenon : 1, rue du Pont-Rouge,
 ☎ 02.37.26.98.86. ■ Sours : rue Louis Issambert,
 ☎ 02.37.26.98.86.

BU (Bureau d'information jeunesse) ■
 Chartres : 32, boulevard Charles, ☎ 02.37.23.42.32. Du
 lundi au mercredi, de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 ;
 jeudi, de 13 h 30 à 17 h 15 ; vendredi, de 9 h 30 à 12 h 15 et
 de 13 h 30 à 17 h 15. ■ Rambouillet : 32, rue Gambetta,
 ☎ 01.30.88.89.01.

MISSION LOCALE ■ Chartres : 32-34, boulevard Adolphe
 Charles, ☎ 02.37.38.49. ■ Châteaudun : 30, rue de
 Varize, ☎ 02.37.49.05.05. ■ Dreux : 7, rue Henri-Dunant,
 ☎ 02.37.38.56.76. ■ Nogent-le-Rotrou : 1, rue, avenue de la
 République, ☎ 02.37.52.52.71. ■ Rambouillet : 19 Rue de
 Clairefontaine, ☎ 01.34.83.34.42.

BUS JOB INSERTION ET SOCIAL ■ Yvel